

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2021 / 29

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu la demande présentée le 13 avril 2021 par l'entreprise ENEDIS de Vienne (38200), pour un remplacement d'un transformateur sur la ligne aérienne de 20 000 volts, chemin du Pavy à Oytier Saint Oblas.

Considérant que l'entreprise ENEDIS de Vienne doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ENEDIS de Vienne est autorisée à effectuer des travaux pour le remplacement d'un transformateur sur la ligne aérienne de 20 000 volts, chemin du pavy à Oytier Saint Oblas, le jeudi 22 avril 2021.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, le chemin du Pavy sera interdite à la circulation et une déviation sera mise en place par le chemin du Coin.

ARTICLE 3 : L'entreprise ENEDIS est responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une signalisation appropriée pendant les travaux, ainsi que de la déviation.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- L'entreprise ENEDIS de Vienne (38)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Oytier / Septème
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 13 avril 2021

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 13/04/2021
Sous sa responsabilité

